

Compte rendu de la CCP NON-TITULAIRE DU 30 MARS 2015

1) Installation de la nouvelle CCP, suite aux élections professionnelles :

Étaient Présents pour cette CCP **les représentantes titulaires de la FSU Vanessa Neuville, Coralie Raveau , et leurs suppléants, Véronique Rochelle et Vincent Marquet**. À leur côté, en tant qu'expertes de la FSU : Marylise Beau et Sophie Maison.

Siégeaient aussi le représentant du SE-UNSA et celui de FO : ils ne sont intervenus que pour demander une explication (FO) ou prendre le secrétariat (SE-UNSA).

Installation de la CCP avec remarques de la FSU sur quelques articles du règlement intérieur. Le vote sur le règlement intérieur est reporté ultérieurement car certains amendements de la FSU ont été acceptés.

La FSU a été la seule à faire une déclaration. Vous la trouverez au lien suivant :

<https://www.orleans.snes.edu/Declaration-de-la-FSU-a-la-CCP-du.html>

2) Réponses aux questions posées par la déclaration :

- a) Sur l'avancement d'échelon, il existe une campagne faite en même temps que la saisie des vœux et des appréciations, en juin. La mise au clair de l'ancienneté des collègues permet aussi de vérifier leur éligibilité aux concours. Si des collègues échappent au dispositif, ils peuvent demander de réviser leur ancienneté par mail. La FSU demande à ce qu'une information soit faite aux collègues. C'est en cours, à deux niveaux : note de service mise sur le site rectorale et outil informatique utilisé dans une autre académie à l'étude pour permettre une recension plus juste.
- b) Pour les problèmes d'inscription aux formations dédiées aux concours, les collègues éligibles dont la liste a été transmise à la **DAFOP** reçoivent un mail les avertissant de cette campagne d'inscription. Comme il y a eu des ratés cette année, un message sera mis sur PIA indiquant que l'inscription se fait à la DAFOP. Pour expliquer le peu de candidats reçus au réservé, l'inspecteur nous fait part de l'empathie des jurys, sachant que ce n'est pas conforme à ce que nous racontent les collègues. Le nombre d'inscrits aux concours peut être donné dans l'académie mais sur ce nombre, il faudra voir avec la DEC pour savoir si tous sont allés à l'oral ou ont présentés leur dossier RAEP. Quant à Mme Ropital, elle maintient que les faibles couvertures de postes s'expliquent par le fait que les contractuels ne veulent pas passer de concours nationaux par crainte de quitter l'académie. Un commissaire paritaire FSU réplique qu'il n'est pas logique de prolonger les sessions jusqu'en avril 2018 si le nombre d'éligibles ne bouge qu'à la marge puisque la clause restrictive des 2 ans à avoir avant le 31 mars 2011 invalide beaucoup de candidatures. La FSU porte ce mandat au Ministère qui n'a toujours pas cédé à ce propos.

- c) Pour l'académie, un premier état des résultats atteste de 42 réussites au réservé : il reste peu de matières en attente. 114 candidats inscrits et 99 éligibles pour la session 2015. Les chiffres disent quand même la désaffection pour ce concours puisqu'il y avait 275 inscrits en 2013 et 202 à la session 2014 : fatalement, moins il y a d'inscrits, moins il y a de candidats reçus. Pas d'information sur le maintien de l'ouverture pour les sessions prochaines du CPIF.

3) Points à l'ordre du jour :

- a) Point sur la rentrée : plus de suppléances que les années précédentes ; problèmes de recrutement en maths, lettres modernes et lettres classiques, anglais et cette année, recrutement en sciences physiques pour la première fois !

Candidatures validées par les corps d'inspection ; la DPE3 travaille sur les candidatures spontanées, avec Pôle Emploi, SIATEN, en relation avec le ministère de la défense (conjointes de militaires ou retraités de l'armée) et elle fait aussi appel aux retraités.

Difficultés à couvrir les zones éloignées du 45 (Montargis), du 36, du 18 et à répondre à toutes les demandes de remplacements dans le 28.

- b) Sur les licenciements programmés pour inaptitude physique ou pour disparition de la matière, les commissaires paritaires FSU ont œuvré pour améliorer les indemnités des collègues. Ils ont aussi vérifié que la procédure avait été respectée.

F.S.U.